



# Fiche technique n°8

## Le contrôle des Programmes de réussite éducative (PRE)

### Politique de la ville

#### Les objectifs

Vérifier la conformité à la législation et à la réglementation  
Analyser les coûts

#### Les points de contrôle

##### 1 - PUBLICS et TERRITOIRES VISÉS PAR LE PRE :

Quels sont les établissements susceptibles de bénéficier du PRE ?  
Quel est le nombre de parcours individualisé ?  
Quels sont les prescripteurs du PRE ?

##### 2- L'ÉQUIPE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (ERE) et l'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN (EPS)

Quelle est la composition et le coût de l'équipe (ERE) qui gère et coordonne le PRE ?  
Quel est le nombre de référents et le nombre de parcours par référent ?

##### 3 - LES ACTIONS PROPOSÉES AUX JEUNES DANS LE CADRE DU PRE

#### Les points de vigilance

Quelles sont les actions proposées dans le cadre des parcours de réussite éducative ?

Evaluer le coût moyen d'une prestation en faveur des jeunes en PRE :

#### Quel support :

- fichier des bénéficiaires
- tableau des actions rempli par le coordonnateur
- Liste des mandats à croiser avec les deux précédents documents.



#### Partenaires et co-financeurs

Sur quel type de gouvernance et de partenariat s'appuie le PRE ?

Quels sont les co-financeurs du PRE en n-1 ?

#### Quels supports :

- Liste des titres de recettes
- Liste des mandats

#### LES ÉTAPES

##### ■ La préparation

Liste des documents à transmettre par courriel à la mission de contrôle en amont.

##### 1/ COMPTE RENDU FINANCIER

- Le compte-rendu financier **signé** de l'année sur laquelle porte le contrôle (année N).

## 2/ TERRITOIRES ET PUBLICS VISÉS PAR LE PRE

La liste des établissements scolaires entrant dans le périmètre d'action du PRE :

- Nom de l'établissement, type (maternelle, élémentaire, groupe scolaire maternelle + élémentaire, collège, lycée).
- La liste sous **Excel** des jeunes bénéficiaires du PRE (de l'année sur laquelle porte le contrôle) avec mention de leur établissement scolaire (5 dossiers choisis par sondage seront demandés lors du contrôle).
- La liste des prescripteurs (chefs d'établissement, centre social, infirmière scolaire, etc.).

## 3/ L'EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE

- Conventions ou états des dépenses chiffrés de mise à disposition de personnels, de matériels, de locaux, ou autres en année N.
- La liste des personnels avec indication de leur ETP consacré au PRE.
- L'extrait du journal de paye ou bulletin de salaire au 31/12/N des ETP consacrés au PRE.

## 4/ LES ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DES PARCOURS INDIVIDUALISES

- La liste des actions développées dans le cadre du PRE : formulaire rempli joint « liste des actions du PRE ».
- Le fichier **Excel** de tous les mandats du PRE de l'année (N) sur laquelle porte le contrôle avec indication du tiers bénéficiaire, du compte comptable et de l'action sur laquelle est imputée la dépense.
- Le fichier **Excel** des paiements de régularisation des charges à payer et les annulations de charges à payer passés en N.
- Le fichier **Excel** des titres de recettes émis sur l'année de contrôle (N).

## 5/ PARTENARIAT ET CO-FINANCEMENT DU PRE

- La composition des différentes instances avec indication de la date d'installation (Comité de pilotage, Comité de suivi, EPS, autres).
- Les comptes rendus des réunions des différentes instances (Comité de pilotage, Comité de suivi, ERE, EPS, autres) de l'année N ainsi que les listes d'émergence.

### ■ Au cours du contrôle

Visite sur place et rédaction de la grille de contrôle.

### ■ Les suites

Envoi de la grille de contrôle signée + lettre d'intention + respect d'un délai de réponse de l'organisme (minimum 15 jours) puis courrier de clôture.



## Les étapes en bref

- Lettre de mission
- Prise de RDV
- Préparation de l'entretien
- Visite sur site
- Finalisation de la grille de contrôle
- Rapport signé + lettre d'intention
- Réponse à l'organisme (délai mini 15 jours)
- Courrier de clôture
- Alerter CGET si dysfonctionnement grave

**NB : pas de délai et pas de LRAR si simples recommandations**

## Quelques repères nationaux (source CGET)

Effectif de l'ERE Médiane de tous les contrôles réalisés depuis 2015	2,5
Coût de l'ERE	112 000 €
Coût pour un ETP	47 000 €
Salaires annuels chargés d'un coordonnateur	50 000 €
Salaires annuels chargés d'un référent	35 000 €